

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, No 14
Montréal, 20 avril 1940

Le précepte dominical

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Pour la onzième fois, la Ligue du dimanche entreprend sa campagne annuelle en faveur d'une meilleure observance du précepte dominical. Elle n'agit pas ainsi par pur plaisir, pour la simple satisfaction de mobiliser, dans une grande offensive, prédicateurs, journalistes, conférenciers, éducateurs.

Non, le mal est réel. Et sans verser dans un pessimisme qui le jugerait incurable, on ne peut nier sa gravité inquiétante.

Qu'on compare nos dimanches d'aujourd'hui avec ceux d'il y a quarante ou cinquante ans. Quelle différence! Quel recul considérable!

Alors, le dimanche, c'était vraiment le jour du bon Dieu.

On *pria*t. Tout le monde assistait à la messe. Un père de famille n'aurait pas toléré que ses enfants ou ses employés y manquassent. On se relayait dans les foyers pauvres pour garder les petits. Les distances à la campagne n'éfrayaient pas, le mauvais temps non plus. L'automobile n'existait pas encore. Chacun se plaçait comme il pouvait dans l'unique voiture et personne ne se plaignait de la fatigue du voyage. La grand'messe était à l'honneur. Elle constituait la réunion hebdomadaire de la famille paroissiale.

On se *reposait* aussi. Vrai repos. Repos physique. Tout travail cessait. Dans les usines, dans les champs, à l'atelier. On ne se permettait à la maison que le juste nécessaire. Un ouvrier n'aurait pas voulu travailler, même pour un gain double. Un cultivateur encore moins. Repos moral. Libre de toute préoccupation, l'âme se plongeait dans le silence et le recueillement. Elle échappait aux mille agitations d'aujourd'hui, aux bruits et aux nouvelles que lui apporte maintenant la radio.

Vraie conception, conception chrétienne du dimanche. Mais aujourd'hui! Hélas! Sans doute, nos églises sont encore remplies. Et plus d'un chrétien y donne le spectacle édifiant d'une messe à laquelle il participe réellement, activement. Mais, par contre, combien nombreux, plus nombreux d'année en année, les catholiques qui négligent ce devoir primordial, qui s'en abstiennent pour le moindre prétexte, — veillée prolongée, mauvais temps, excursion, — ou encore qui n'y assistent qu'à moitié, parfois même de corps seulement, l'âme tout à fait absente, complètement étrangère à l'auguste sacrifice qui s'opère sur les autels.

Et comment accomplit-on la prescription du repos? D'abord, un bon nombre continuent leur travail dans les usines, sur les routes, dans les magasins. Jusqu'aux cultivateurs qui, attirés par l'appât du gain, se mettent à la disposition des touristes.

Et ceux qui ne travaillent pas, de quelle façon se reposent-ils? Pour plusieurs c'est l'entassement dans les cinémas où des entreprises de lucre leur servent des spectacles trop souvent inconvenants. Ou c'est la course folle en automobile avec ses promiscuités et ses intempérances; c'est la fuite vers les plages ou la montagne qui fait souvent manquer la messe et est occasion de péché. Les parents, trop indulgents, ferment les yeux, quand ils n'approuvent pas ouvertement.

Ce tableau n'est pas chargé. Nous aurions même pu, sans exagérer, en accentuer les traits.



Situation vraiment inquiétante. Car un peuple qui profane le dimanche n'est pas béni de Dieu. Il en est même châtié dès ici-bas. Le prophète Jérémie nous l'annonce en termes non équivoques (*Jer.*, XVII, 21-27).

Or, s'il est un temps où nous avons besoin de la protection divine, c'est bien celui que nous traversons. Où s'en va le monde, entraîné dans le vaste conflit auquel peu de nations pourront échapper? Où s'en va notre pays qui, écrasé déjà par le fardeau du chômage, doit ajouter à ses charges celles que lui impose son titre de belligérant? Où s'en va surtout notre petit peuple dont la jeunesse est condamnée depuis plusieurs années à une oisiveté des plus déprimantes?

Seule la Providence peut nous tirer de cet abîme. Mais elle exige notre collaboration, c'est-à-dire que nous prenions d'abord nous-mêmes les mesures humaines que dicte la sagesse. En outre, elle ne saurait tolérer que nous insultions ouvertement le Dieu dont nous implorons l'aide. Si nous nous refusons à observer ses commandements, comment espérer que sa protection s'étende sur nos foyers?

Cette situation tragique, des hommes clairvoyants l'ont comprise. Et ils multiplient leurs efforts pour ramener les chrétiens à la pratique de leur devoir, pour restaurer le jour du Seigneur.

Tel est le but de la Semaine du dimanche qui s'ouvrira le 28 prochain. Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays, à la survivance de notre nationalité devraient apporter à cette initiative leur généreux concours.

Qu'ils s'efforcent d'abord de mieux observer eux-mêmes le dimanche, d'en faire vraiment un jour de prière, de repos familial, de joie saine. Qu'ils usent aussi de leur influence pour ramener à cette pratique ceux qui s'en sont éloignés. Les éclairer, les convaincre par des conversations, des articles, des causeries, est excellent. Mais souvent le grand coupable c'est le milieu.

Milieu du travail qui rend impossible à l'humble travailleur le repos hebdomadaire qu'il désire; milieu du commerce où des clients imprévoyants ou égoïstes imposent aux petits marchands l'ouverture de leurs magasins; milieu mondain qui attire loin des églises, vers le sport ou le plaisir, une jeunesse trop légère.

Agir sur ces milieux par son exemple, par ses démarches, par l'intervention même des autorités, si elle est jugée nécessaire, tout bon catholique se doit d'accomplir cette tâche. Isolée, son action risque d'être vaine. Unie à d'autres, coordonnée, hiérarchisée, le succès lui est assuré.

Mais il ne faut pas tarder. L'oeuvre presse. Que chacun s'efforce donc d'entraîner son cercle, son groupe, sa ligue vers la restauration du devoir dominical. On sera assuré de faire un travail pratique et efficace en suivant les directives de la Ligue du dimanche¹.

1. Nous avons consacré tout un chapitre à cette importante question dans notre nouveau livre: « Les Objectifs de l'Action catholique ».

POUR LA PAIX

Croisade de prières

Comme l'an dernier, le Souverain Pontife demande que durant le mois de mai on fasse violence au ciel pour obtenir la restauration de la paix. Et c'est par la sainte Vierge, toute-puissante sur le coeur de son divin Fils, que nos supplications devront passer. Invoquer Marie avec ferveur, la faire prier par les petits enfants, si chers au Rédempteur: telle est la consigne pressante que S. S. Pie XII adresse à tout l'univers. Nous y répondrons avec foi et amour, nous répéterons tout le long du mois la pieuse invocation: « Marie, reine de la paix, priez pour nous », que S. Em. le cardinal archevêque de Québec a enrichie, l'an dernier, d'une indulgence de cinquante jours¹.

1. Nous avons publié de belles images, en teinte bleu pâle, de Notre-Dame de la Paix. On peut se les procurer à nos bureaux (4 x 6, 45 sous le cent; 2 1/2 x 3 3/4, 35 sous le cent).

Le communisme hors la loi

Deux nouveaux pays, dont le régime politique diffère, l'Espagne et la Belgique, viennent d'adopter des mesures radicales contre le communisme. Désireux de se protéger contre ses menées subversives, ils l'ont déclaré illégal. Et

cependant aucun d'eux ne participe à la guerre actuelle. A combien plus forte raison un pays belligérant comme le Canada doit-il mettre le communisme hors la loi. Quand donc nos gouvernants s'y décideront-ils?

Les encycliques sociales

Le 15 mai ramène l'anniversaire des encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Il ne faut pas le laisser passer inaperçu. Plus que jamais nous avons besoin des enseignements sociaux de Rome. Les Souverains Pontifes ont proposé pour restaurer la société des solutions salvatrices. Notre effort doit tendre à faire naître l'ordre nouveau qu'elles préconisent. Une grande manifestation se prépare à Montréal. Que d'autres centres célèbrent eux aussi ce mémorable anniversaire.

Textes à méditer

“ La pensée sociale de Pie XII ”

II. — L'ORDRE CIVIL

Les droits respectifs de l'autorité sociale et de l'individu ont été maintes fois définis par le cardinal Pacelli, en des termes qui méritent de retenir une place à côté des magistrales déclarations de Léon XIII et de Pie XI.

Primauté de la personne humaine

« Si l'individu, en entrant dans la société, développe sa personnalité, il ne la change pas et encore moins la perd. Il ne doit jamais, cependant, devenir comme un instrument ou un moyen entre les mains de la société; car celle-ci, en dernière analyse, n'existe pas pour elle-même, mais pour les individus.

« Certes le bien commun l'emporte sur le bien privé quand il est de même nature...

« Mais si la société prétendait rabaisser la dignité de la personne humaine en lui refusant en tout ou en partie les droits qui lui viennent de Dieu, elle manquerait à son but, et, au lieu d'édifier, elle ne ferait que détruire... Les principes lumineusement affirmés par l'Eglise tracent une voie royale, de laquelle on ne peut s'éloigner sans causer de très graves dommages à la dignité de la personne et au corps social lui-même. » (*Lettre à la Semaine sociale de Clermont-Ferrand, 1937.*)

Devoir des catholiques

« ... C'est aux catholiques avant tout de porter leur concours pour résoudre la grande difficulté de concilier l'exercice des libertés sociales avec l'ordre civil et le bien commun...

« Qu'ils soient donc prêts à exercer toutes les libertés, à profiter de toutes les possibilités d'agir et de tous leurs droits; et qu'ils ne cessent de montrer par les oeuvres que l'usage de ces libertés, bien loin d'être délétère, est, au contraire, utile à l'ordre et avantageux au bien commun. »

L'autorité

La haute idée que le cardinal Pacelli se fait de la mission de l'autorité se révèle dans cette définition de l'action gouvernementale: « Gouverner, c'est prendre soin des choses de l'Etat, de manière à lui procurer tous les moyens propres à l'accomplissement de sa fin; gouverner, c'est faire en sorte que la vie de l'Etat réponde à son idéal; gouverner, c'est asseoir la vie de l'Etat sur des assises inébranlables qui lui assurent cette *tranquillitas ordinis*, cette tranquillité de l'ordre, cette paix que seul le Roi éternel peut donner... Cette manière de gouverner est l'expression et l'oeuvre de l'amour. » (*Buenos-Aires, 14 octobre 1934.*)

« Législateur veut dire architecte.

« Législateur veut dire maître.

« Législateur veut dire semeur.

« Être législateur signifie demeurer imperturbablement ferme devant les événements pour les dominer et non se laisser dominer par eux.

« C'est façonner l'avenir avec une vision claire, un coeur vaillant, des mains fermes.

« Être législateur, c'est — pour interpréter le mot et la chose *sub specie aeternitatis* — tenir en ses mains la bénédiction ou la malédiction, la gloire ou la honte, la vie ou la mort d'un peuple; c'est élever les âmes jusqu'aux astres du ciel ou les entraîner dans les voies égarées de Lucifer.

« Légiférer, c'est, d'un mot, collaborer à l'oeuvre créatrice de Dieu; c'est appliquer aux détails de la vie sociale la loi souveraine de Dieu; c'est capter, pour la donner au monde, la lumière qui émane de la loi éternelle et immanente de Dieu.

« Or, comment exécuter ce mandat, comment s'acquitter de cette charge, sans garder un étroit contact, sans collaborer effectivement avec les forces d'en haut? » (*Rio de Janeiro, 30 octobre 1934.*)

(A suivre à la page 3)

1. « La Pensée sociale de Pie XII », par le R. P. Albert Muller, S. J., Editions Spes, Paris, 1939, 96 pages, 6 francs. — « L'Ordre nouveau » du 5 avril rapportait quelques textes caractéristiques de S. S. Pie XII sur l'ordre social, empruntés au même ouvrage.

La natalité en Italie¹

L'Italie préfasciste, comme tous les pays occidentaux, souffrait d'une diminution alarmante de la vitalité démographique. Le mouvement de la population indiquait, de cinq ans en cinq ans depuis 1881, comme indice du chiffre des naissances par mille habitants : 38, 37,5, 36, 34, 32,7, 33,3, 31,5, 23. Dès son accession au pouvoir, le gouvernement fasciste s'est attaqué résolument à la tâche essentielle d'enrayer ce glissement. Le tableau des mesures adoptées, dont on peut déplorer parfois l'aspect nataliste plutôt que familial, n'en constitue pas moins un témoignage éclatant rendu à la vigueur de l'effort accompli et l'explication de son succès, puisque le taux de la natalité, après avoir même connu une hausse sensible, se maintient depuis 1931 autour de 23 par mille habitants.

Dans nul pays cependant on ne lutte plus énergiquement qu'en Italie en faveur de la natalité. Depuis 1928, la législation a été peu à peu transformée pour favoriser en tous domaines les familles nombreuses. C'est ainsi qu'actuellement les taxes successorales, dont on connaît la grande influence sur la marche des sociétés, ne frappent que les transmissions de parents en faveur de l'enfant unique et entre époux sans progéniture, alors que l'exonération est complète s'il y a deux ou plusieurs enfants. L'exemption des impôts en faveur des époux chargés de famille est pratiquée sur la plus large échelle. Avoir dix fils en vie ou avoir eu douze enfants équivalait à une complète exonération fiscale. Bien plus, toutes ces dispositions mettent sur le même pied les enfants légitimes et illégitimes.

Les pères de famille nombreuse disposent d'une foule de privilèges : ils ont la priorité dans l'embauchage, les emplois, l'assistance; ils sont exemptés de maintes taxes provinciales, communales, syndicales; ils ont des titres de préférence dans les concours publics, dans le tri pour la colonisation; des facilités leur sont faites pour l'obtention d'emprunts, de crédits, pour le paiement des impôts. Les cessions d'habitations populaires à bon marché doivent être accordées par ordre de préférence aux époux avec enfants, aux époux sans enfants et aux célibataires. De même, dans le cas de nomination, de concours, d'avancement dans les administrations publiques, les employés ou fonctionnaires avec enfants doivent, à mérite égal, être préférés à ceux qui n'en ont pas et ceux-ci à ceux qui ne sont pas mariés. L'état de célibataire n'est donc pas en Italie un titre de préférence, mais à bien des égards un motif d'infériorité. La loi étend ces dispositions aux contrats de travail privés. Les femmes mariées ont droit à occuper un emploi au même titre que les jeunes filles. Les célibataires entre 25 et 65 ans sont frappés d'impôts personnels et progressifs spéciaux dont le taux est des plus élevés. Ils sont même exclus de plusieurs fonctions publiques comme celles de podestat, vice-podestat, conseiller municipal, président et vice-président des assemblées provinciales.

La lutte contre l'avortement est poursuivie avec énergie. Par une loi sur la santé publique, toute une procédure spéciale est prévue pour faciliter la dénonciation de ce crime. Quant à la pénalité qui frappe les médecins et les

(Suite à la 4^e colonne)

1. « Les Dossiers de l'Action Populaire », 10 mars 1940, pp. 313-317.

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel
de doctrine et d'action sociale
publié par

LES SEMAINES SOCIALES
et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTREAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

La bibliothèque des enfants¹

par Mlle Gabrielle LABELLE

La Bibliothèque des Enfants fut fondée à l'automne de 1936, par un groupe de dames et de messieurs intéressés à l'éducation et à la culture de l'enfance.

La question la plus importante à régler, dès le début, fut celle de se procurer les fonds nécessaires, non seulement pour fonder la bibliothèque, mais aussi pour en assurer le fonctionnement. M. Jean Lallemand s'engagea généreusement à payer le loyer du local, à la seule condition que celui-ci fût établi dans le quartier d'Hochelaga, où l'appui bienveillant de M. le curé Deslongchamps nous était assuré. Il fallait encore un mobilier, si modeste fût-il, et des livres.

Les dons de livres offerts par le public ne suffisaient pas pour mettre à la disposition des enfants une collection bien équilibrée. Il fallait combler les lacunes en se procurant des livres sur les sujets les plus divers, en commençant par les contes de fées jusqu'aux biographies en passant par les sciences et les voyages.

Après avoir obtenu du conseil de ville de Montréal un octroi de \$1,000 et organisé un souper aux huîtres qui rapporta environ \$600, la bibliothèque ouvrit les portes de son premier local — au numéro 3253 de la rue Sainte-Catherine Est, — en juillet 1937.

Dès le début, les enfants vinrent en grand nombre. Nous ne pouvions les rassasier de lecture. Combien ces petits avaient-ils dû être privés de livres pour éprouver une telle fringale!

A notre première assemblée annuelle, en avril 1938, notre rapport accusait 910 abonnés et 1,273 livres qui avaient circulé 14,141 fois; en avril 1939, 1,671 abonnés, 2,200 livres et une circulation de 23,731; en avril 1940, 2,580 abonnés, 2,600 livres, une circulation de 34,315. Ces chiffres se passent de commentaires.

Depuis le mois de mai 1939, nous envoyons tous les deux mois des caisses de livres à Rosemont, Ahuntsic, Ville-Lasalle, Pointe-Claire et Sainte-Anne-Bellevue.

L'abonnement a été fixé à 5 sous par année, dans le seul but d'inculquer dans l'esprit des enfants le sens de la responsabilité. Les moyens de subsistance de la bibliothèque ne sont encore que l'octroi de la ville et les souscriptions des amis de l'oeuvre, le montant global des abonnements ne représentant qu'une faible proportion du coût d'entretien.

La lecture n'a pas encore atteint un niveau très élevé.

A part Jules Verne et la comtesse de Ségur, bons premiers, les auteurs les plus populaires ne sont pas toujours les meilleurs écrivains et les rayons des aventures sont plus achalandés que ceux de la biographie, de l'histoire ou de la science.

Mais nous sommes handicapés, tout d'abord par notre budget plus que modeste, qui non seulement ne nous permet aucune extravagance, mais encore nous oblige à la plus stricte économie; et ensuite par le fait que presque tous nos achats se font sur catalogue, sans pouvoir examiner les livres au préalable.

La tâche à accomplir est immense! Les enfants d'Hochelaga, si nombreux soient-ils, ne forment qu'une bien faible proportion des enfants de toute la province, mais le premier jalon est posé.

Nous avons montré aux enfants à s'amuser par les livres; nous avons développé le goût de la lecture chez plusieurs.

Nous pouvons maintenant entreprendre la seconde partie de notre oeuvre: leur enseigner à s'instruire par les livres, à trouver à la bibliothèque les renseignements dont ils ont besoin pour leurs études.

C'est à quoi nous allons nous appliquer dans notre nouveau local (3276, rue Sainte-Catherine Est), plus spacieux que l'ancien, où nous aurons une salle spéciale pour les enfants qui veulent travailler.

Nous serons heureux d'y accueillir tous ceux qui, intéressés à la culture intellectuelle et morale des enfants, voudront bien nous rendre visite. Le local est ouvert tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche, de 10 heures à midi, et l'après-midi, de 1 heure 30 à 6 heures.

1. « L'Ordre nouveau » du 20 mars, dans son article de tête, faisait allusion à la bibliothèque des enfants d'Hochelaga. Nous remercions Mlle Labelle d'avoir bien voulu exposer son oeuvre à nos lecteurs. A côté des efforts tentés par les écoles et les bibliothèques paroissiales pour fournir de la lecture à nos enfants, la fondation d'Hochelaga est, à notre connaissance, chez les Canadiens français, la première bibliothèque parfaitement « spécialisée » pour les enfants. Cette première réalisation est en voie d'en susciter beaucoup d'autres. — N. D. L. R.

Valeur éducative du milieu familial

Pour les enfants et pour les... parents

Voici comment un sociologue français, H. Taudière, décrit les bons effets des responsabilités familiales sur l'individu qui devient chef de famille.

Laissé à lui-même l'individu est naturellement inerte et égoïste: il ramène à sa personne toutes ses affections, tous ses désirs, toutes ses pensées et c'est à titre tout à fait exceptionnel qu'il se préoccupe de ses semblables. Aussi bien sa destinée est brève, plus courte encore sa période d'activité. Il croira donc avoir assez fait, si ayant, tant qu'il était valide, subvenu à ses besoins et à ses jouissances, il s'est prémuni contre les risques éventuels de la vieillesse. Tout change au sein de la famille qui impose des devoirs multiples: pour les remplir il faut combattre ses instincts et dans cette lutte perpétuelle contre soi-même se rencontre ici-bas le principe de la paix véritable. Mais chacun y trouve l'aiguillon le plus noble et le plus puissant pour le développement de ses énergies et de son dévouement. Le père voit au delà de sa brève existence. Il travaille pour assurer le bonheur de ses enfants, c'est-à-dire de

ce qu'il aime, le plus au monde de ceux qui le continueront, après sa mort, dans l'espoir de leur laisser le fruit de son labeur. Du coup, voilà sa vie prolongée, son activité accrue et aussi son dévouement. Les préoccupations personnelles font place chez lui à des sentiments plus élevés, il veut laisser après lui un nom respecté et un héritage. Sans regrets, il va se dépenser pour autrui, car, en vertu de cette loi naturelle que l'amour ne remonte pas et que le père aime son fils plus qu'il n'en est aimé, cet amour lui rendra facile un constant dévouement. Or le genre humain ne se perpétue que par une série héréditaire de dévouements. En même temps, la tradition familiale se resserre. Si le père vit dans ses fils et dans les descendants de ses fils, il se rattache aux générations passées, tirant, comme le dit Barrès, sa conscience individuelle de l'amour de sa terre et de ses morts; il est « l'addition de sa race », il se sent un simple anneau d'une chaîne familiale; fort de la tradition à lui transmise, il entend, et son fils le vaudra après lui, la maintenir et la transmettre agrandie. Dès lors aucun souci, aucune peine, aucun labeur ne lui semblera au-dessus de ses forces.

La natalité en Italie

(Suite de la première colonne)

sages-femmes coupables, elle n'est autre, dans les cas graves, que la relégation dans les îles. Le *confino*, en effet, n'est pas seulement une mesure d'ordre politique contre les adversaires du régime, mais aussi d'ordre moral frappant souteneurs, faiseuses d'anges et marchands de stupéfiants, considérés comme de dangereux adversaires de la natalité. La lutte contre la prostitution et les maladies vénériennes se poursuit également sur une large échelle. La propagation de la syphilis et même de la blennorrhagie est punie par le nouveau code pénal. Le « racolage » est interdit. Jamais lutte d'une telle envergure n'a été entreprise pour éliminer les facteurs pouvant exercer une influence nuisible sur le mouvement des naissances.

Il faudrait enfin, pour être complet, parler de l'oeuvre nationale pour la maternité et l'enfance qui place l'Italie à l'avant-garde des nations les plus évoluées; de l'office central démographique auquel sont dévolues toutes les attributions inhérentes à l'étude et à l'application des mesures en matière démographique; de l'Union des familles nombreuses, qui est rattachée au ministère de l'Intérieur et fonctionne à certains égards comme une institution d'Etat; de la Journée de la mère et de l'enfant destinée à exalter les vertus familiales; des concessions ferroviaires pour voyages de noces (244,000 couples en ont profité depuis 1937 pour visiter Rome); des primes de natalité et de nuptialité (374 millions de lires ont été distribuées ainsi depuis le 1^{er} mars 1934); du système des prêts familiaux destinés à assurer la situation matérielle des jeunes gens sans fortune désireux de fonder une famille; du complément de salaire accordé dans le commerce et l'industrie selon le nombre des enfants; du décret imposant la diminution de 20% des honoraires des médecins en faveur de toutes les familles de cinq enfants et plus; des mesures empêchant les paysans d'abandonner leurs terres et d'affluer vers les villes; de la transplantation des colons d'une région à l'autre, de la bonification des terres, de la lutte contre la tuberculose et la malaria, le tout envisagé dans un but démographique; des allocations, médailles d'or et d'argent; diplômes distribués aux mères de famille nombreuse aux fins de propagande; des sommes rondelettes, polices d'assurance et autres récompenses remises solennellement par le Duce au Capitole aux couples les plus prolifiques d'Italie; de l'action intéressante et multiforme de la presse, publication d'articles, conseils d'hygiène aux mères, photographies de bébés; il faudrait parler de l'éducation morale, c'est-à-dire du système par lequel le maître est chargé d'expliquer aux enfants que la mission naturelle de l'homme est de fonder une famille; car toutes ces manifestations ne sont que les aspects divers d'une seule et même propagande organique tendant à assurer à l'Italie une abondante natalité...

Un fait frappant est que de 1931 à 1939, c'est-à-dire durant la période où la plupart des mesures que nous avons énumérées sont entrées en vigueur, la natalité, à une faible oscillation près, s'est maintenue au même niveau: dans les 23 naissances par 1,000 habitants...

Un pareil résultat mérite d'être souligné. Arriverons-nous à agir véritablement sur les causes profondes d'un mal qui menace désormais toutes les puissances occidentales et même la race blanche?

L'expérience mussolinienne est de nature à intéresser la France plus que tout autre pays. Les décrets-lois signés en août 1939 par le gouvernement français et connus sous le nom de « Code de la famille » s'identifient en grande partie avec les mesures démographiques en vigueur dans la péninsule. Ils ont leur source dans une volonté toute semblable à celle de l'Italie fasciste. Une forte natalité est un adjuvant des plus précieux à toute politique de puissance. Rappelons le mot du Duce selon lequel les mesures démographiques doivent être appliquées, même si elles se démontreraient inutiles, « comme on applique un remède surtout quand le cas est désespéré ».

Des chefs "internationaux" dénoncent le communisme

Le communisme est à la baisse dans le monde. Ses récentes bévues ont été à la fois trop déconcertantes pour certains, et trop sinistres pour tous, pour n'avoir pas découragé les amis des anciens jours. Ces amis, on les désignait sous l'expression amusante de « compagnons de voyage ». C'étaient les naïfs, ou au contraire les très malins, qui, les uns et les autres, pour raison d'opportunisme, se laissaient entraîner dans le compagnonnage communiste; les naïfs pour la sauvegarde de la démocratie, croyaient-ils, et les malins pour la sauvegarde de leurs intérêts ouvriers et politiques. Ne parlons pas des naïfs. Il en reste, dont les yeux ne sont peut-être pas encore ouverts. Tant pis pour eux... Mais les malins, eux, n'ont pas perdu de temps à se décider, et aussitôt le pacte nazi-soviétique signé, puis l'envahissement odieux de la Finlande perpétré, ils se sont dit que la compagnie communiste sentait mauvais... et, sans retard, ils l'ont courageusement et habilement dénoncée. Leur attitude actuelle part d'une sincérité aussi douteuse que l'est celle de leur dévouement à la cause ouvrière.

Quoi qu'il en soit, ils dénoncent et ils excluent le communisme. Ils le rejettent de leurs rangs. Mais pourquoi l'ont-ils jamais admis ?

Il n'y a pas très longtemps que le Conseil des Métiers et du Travail de notre bonne ville de Montréal avait comme vice-président un communiste notoire, le même personnage qui actuellement fait parler de lui comme président de l'Union Canadienne des Marins, en conflit avec les armateurs des Grands Lacs. A ce même Conseil, on remarquait la présence dans divers comités exécutifs, outre du vice-président déjà cité, de trois communistes, sans compter la bonne vingtaine de simples délégués au Conseil.

Aujourd'hui, ces individus, on les dénonce. On n'en veut plus. On s'en était pourtant servi à loisir, à certaines occasions, électorales par exemple, où leur concours était assez utile. Il ne faut pas remonter bien loin, à cet égard, pour se souvenir de leur active intervention en faveur d'un candidat, « chef ouvrier » assez notoire, lors d'une élection provinciale, dans un comté d'ailleurs assez ouvrier, lequel comté, soit dit en passant, est resté aux mains d'un *professionnel-bourgeois*.

Le candidat ouvrier, en cette circonstance, s'est-il jamais demandé les raisons vraies de son échec ? Si oui, c'est-à-dire s'il a jamais eu, vis-à-vis de lui-même, assez de jugement et de modestie, il aurait découvert que certains *chefs ouvriers* sont décidément discrédités devant l'opinion publique, à cause de leur inconstance et de leur manque de principes.

Aujourd'hui ces mêmes *chefs ouvriers* tentent de reconquérir un certain crédit auprès de l'opinion publique, en dénonçant les communistes, leurs compagnons de la veille.

Le désaveu des communistes ne devrait pas être une question de circonstances, mais l'effet pratique et soutenu de principes de décence, de moralité et d'humanité... et, ajoutons-le, de liberté et de démocratie ouvrières. Car, chacun sait les crimes commis par les communistes bolcheviques contre la démocratie et leur propre classe ouvrière. Ces crimes datent de tout temps. Le désaveu aurait dû être de tout temps.

Nous ne croyons donc pas à la sincérité de ceux qui, lorsque le monde entier est indigné de la barbarie communiste, surviennent avec tant de retard, désireux maintenant de se fondre dans la masse des honnêtes gens scandalisés, et désireux en outre de s'y faire oublier.

Oublions-les donc et donnons-leur la miséricorde de nos sentiments chrétiens, mais promettons-nous de rester à l'éveil, et de ne jamais nous laisser duper, comme ils ont voulu duper les autres.

AU COURANT.

L'énigme de Moscou¹

par le R. P. Joseph LEDIT, S. J.

L'expansion progressive de l'U. R. S. S. depuis septembre dernier, son triomphe récent sur la Finlande, la nouvelle menace qui pèse sur les pays scandinaves, l'habileté soviétique à profiter de la guerre européenne en en restant techniquement dehors, — tout cela aura pour effet probable d'augmenter le prestige de l'Union soviétique dans les milieux qui lui furent sympathiques jusqu'en août dernier et qui, depuis lors, étaient sortis de l'orbite du Komintern.

En effet, ces millions de personnes qui avaient encouragé le mouvement communiste avaient fermé les yeux précédemment sur les faits suivants :

1° La politique de famine longtemps pratiquée par l'U. R. S. S. De 1917 jusqu'en janvier 1935, l'U. R. S. S. maintenait la population sous le régime du rationnement; ce n'est qu'à cette date que les cartes à pain furent supprimées. Il y avait eu une terrible famine de 1920 à 1924 qui avait causé la mort d'environ 10 millions de personnes. Tel était le chiffre qu'on citait couramment en U. R. S. S. Il est confirmé par la lecture que nous avons pu faire de la presse soviétique de ces années. Cette première famine eut pour conséquence l'abandon de millions d'enfants. Il y eut une nouvelle famine en 1933 qui aurait eu environ trois millions de victimes. Les communistes, quand on leur parle de ces affreux événements, les attribuent à d'autres causes. Il faut cependant retenir qu'ils sont les premiers responsables. On a, en effet, constaté le même phénomène dans les provinces d'Espagne qu'ils dominèrent au cours de la dernière guerre civile, tandis que l'aisance et même l'abondance régnaient dans l'Espagne nationale. Vous trouverez des chiffres éloquentes à ce sujet dans la brochure que nous avons publiée à l'Ecole Sociale Populaire : *l'Espagne au sortir de la guerre*. Le premier fruit du communisme est la famine. Les sympathisants du mouvement refusèrent de tenir compte de ce fait.

2° Ils oublièrent aussi le régime de violences, d'arrestations innombrables, de camps de concentration, de travail forcé, de liquidations et d'assassinats. Lors de la liquidation des kulaks en 1928, 1929 et 1930, — liquidation qui causa la famine de 1933, — des provinces entières furent dispersées par la police. Le nombre de prisonniers politiques en U. R. S. S. était évalué, il y a quatre ans, à environ 7 millions, l'équivalent des deux tiers de la population du Canada. Régime de travaux forcés et sans rétribution imposé à ces multitudes. Ceux qui furent dans ces camps de concentration et qui publièrent leurs souvenirs comme Soloniévitch, Tchernavina, Danzas, décrivent l'effroyable mortalité qui sévissait dans ces endroits, — chaque année environ le tiers des prisonniers mourait et on en amenait d'autres fournées. Le seul canal de la mer Blanche aurait englouti environ 300,000 victimes. D'autres anciens prisonniers me confirmèrent oralement ces témoignages en disant ce qu'ils avaient vécu.

3° Les sympathisants communistes fermèrent enfin les yeux sur la destruction de la famille et de la religion. Pour la famille, les lois soviétiques sont accessibles à tout le monde et constituent un témoignage accablant. Quant à la religion, on établit peu à peu les listes du clergé tué en Espagne. Certains diocèses plus fortunés ont perdu 30% de leur clergé; d'autres, comme Barbastro, 83%. Des témoins dignes de foi nous ont rapporté des détails abominables de torture. Quant à l'U. R. S. S., nous savons que la religion catholique a été complètement écrasée, que la religion orthodoxe a perdu presque tout son clergé et environ 70% de ses anciens fidèles. Constatons la réalité. Dans une sixième partie du monde, Dieu a été exclu de la vie publique; l'Etat sans-Dieu a été constitué, et le monde ne s'en est guère ému !

Néanmoins, malgré ces faits qui auraient dû suffire pour mettre le communisme au ban de l'humanité, constatons que le prestige de Moscou, après avoir subi un échec temporaire et partiel, remonte à vue d'oeil. Pourquoi ?

1° Parce que nos contemporains ont en très grande partie perdu le sentiment religieux. Se plaçant uniquement au point de vue matérialiste, ils crurent profiter de l'U. R. S. S., soit en politique, soit dans le domaine économique. Le pays qui brisa les barrières dont l'U. R. S. S. avait été encerclée fut, en 1922, l'Allemagne, par le traité de Rapallo. Les autres puissances européennes se mirent toutes, l'une après l'autre, à courtiser l'U. R. S. S., qui profita de ces rivalités et de ces divisions. Elles négligèrent par là les avertissements solennels donnés aux nations par le Saint-Siège, dès 1922, de ne pas conclure de contrats avec l'U. R. S. S. tant que celle-ci n'aurait pas reconnu la liberté religieuse, non seulement en paroles, mais en faits.

2° Trop d'industriels voulurent tirer profit des richesses naturelles de l'U. R. S. S. ou se servir de l'U. R. S. S. comme d'un débouché, surtout lorsque la crise se déclara en Occident. Au lieu de s'appliquer à résoudre cette crise ou tout au moins à en mitiger les horreurs, ils s'empressèrent de trafiquer avec l'Union soviétique, — en fait à s'enrichir avec les souffrances du peuple russe. On eut alors le dumping. L'industrie occidentale créa l'industrie russe de guerre. Fraternisant avec les grands financiers d'Occident, les soviétiques devinrent respectables et il devint de bon ton, dans les milieux distingués, de frayer les coudes avec les camarades.

3° Beaucoup s'embrigadèrent dans les files bolcheviques ou sympathisantes à cause d'un faux libéralisme. On croyait faire preuve de largeur d'esprit en s'unissant même avec les bolcheviques. Etudiants, artistes, intellectuels, riches personnes, millionnaires même se mirent à parler avec éloquence, parfois avec sincérité, de la misère des classes exploitées. Inconsciemment, ils se rangeaient eux-mêmes par là, en paroles sinon en réalité, avec les exploités, les miséreux, les chômeurs, tout en retranchant bien peu de chose à leur train de vie; ils donnaient par là un prestige et des ressources au communisme qui devaient lui assurer une formidable publicité et par là ébranler les esprits non solides.

4° Nos classes dirigeantes, nos économistes n'ont pas encore réussi à résoudre le problème du chômage. Le chômage a eu pour première conséquence de créer de la misère, — terrain fertile de mécontentement. Il a eu également pour conséquence de créer un déséquilibre moral en créant une classe immense de désœuvrés qui, depuis des années, vit sans travail, ne produit rien, est à la charge de la communauté qui la nourrit, est livrée à la merci des agitateurs qui s'occupent, à longueur de journée, à lui inculquer la passion de la révolution, devient de plus en plus incapable de produire. S'il est une classe sociale qui a besoin de la plus grande sollicitude et charité de la part de ceux qui vivent la vie normale de travailleurs, c'est celle, terriblement menacée, des chômeurs.

5° Enfin, la propagande communiste a su habilement exploiter le désir de paix qui se trouve dans toutes les âmes. Il faut s'attendre à ce que de nombreux sympathisants, qui se sont temporairement écartés de Moscou, se laissent prendre à ce mirage, aussi brillant qu'il est trompeur.

L'encyclique *Divini Redemptoris* a montré les remèdes. L'étude de ces derniers s'impose à toutes les classes, à tous les groupes auxquels l'encyclique est adressée. L'étude de cette encyclique s'impose plus que jamais, surtout à nos groupes catholiques urbains, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent.

(A suivre à la page 4)

1. Causerie prononcée à l'Heure catholique de Montréal, poste CKAC, le 31 mars 1940.

"La pensée sociale de Pie XII"

(Suite de la page 1)

Responsabilité de l'électorat

« ... Puissent les peuples aussi, à qui revient, dans les constitutions modernes, une part sans précédent dans l'exercice du pouvoir, prendre conscience et rester persuadés qu'à cet accroissement de droits répond un accroissement de devoirs, que de leurs responsabilités accrues résultent pour eux de plus lourds comptes à rendre au Souverain Juge. Pénétrer de ce sentiment de sainte responsabilité tous les domaines de la vie privée et publique, organiser la vie de l'individu comme celle de la communauté en parfaite conformité avec la fin dernière et suprême de toute existence créée, telle est la noble tâche du monde catholique, telle est la moderne croisade à laquelle invite l'Action catholique. » (*Spire, 7 octobre 1928.*)

Collaboration nécessaire de l'Eglise

« ... Ce serait une illusion, pour l'Etat, de vouloir suffire, sans l'Eglise, aux exigences de la vie de l'esprit. C'en serait même une, pour lui, que d'espérer réaliser, tout seul, le bien commun temporel à ce degré inférieur, quoique nécessaire, qu'est la prospérité économique... L'Eglise ne prive point les nations de leurs forces vives, comme si elle les détournait à son profit; elle leur prépare au contraire, dans les chrétiens vertueux qu'elle forme, des citoyens capables, par leur aptitude spirituelle au bien public, de ménager un avenir de prospérité, de paix et de bonheur. » (*Semaine sociale de Reims, 1933.*)

Doctrine de l'Eglise

« ... Si la doctrine de l'Eglise rejette avec une inflexible rigueur l'omnipotence et l'arbitrage de l'Etat, si elle lui rappelle les limites que Dieu même met à son activité, la doctrine catholique du pouvoir n'en contient pas moins deux principes fondamentaux : le premier est que l'autorité de l'Etat prend son point d'attache et est en quelque sorte ancrée en Dieu comme en un inébranlable roc; le second, que l'autorité implique, pour celui qui en est revêtu, la responsabilité de la nation qui lui a été confiée. Ceux qui tiennent d'autres doctrines en cette matière devront du moins nous savoir gré, à nous catholiques, de la fermeté, de la sûreté et de la continuité que notre interprétation confère à l'existence et à l'action de l'Etat. » (*Fribourg-en-Brigau, 1^{er} septembre 1929.*)

Collaboration des deux pouvoirs

« Magistrats suprêmes de l'Etat, vous savez, Messieurs, par l'expérience que vous donne chaque jour l'exercice de vos hautes fonctions, que les ordonnances du législateur ne sont jamais plus assurées d'être obéies que par les citoyens qui considèrent les lois justes, non comme l'expression de la volonté du nombre, limitant arbitrairement les droits de l'individu, mais comme la manifestation d'une autorité qui, en dernière analyse, s'identifie avec l'autorité divine. Vérité qui a trouvé sa définition lapidaire dans l'immortelle réplique du Rédempteur au magistrat romain encore tout imbu de la conception matérialiste et positiviste du droit¹.

« Sur une justice rendue dans cet esprit veille une sanction tout intérieure dont aucune force de coaction extérieure n'égale la puissance. Elle investit ceux qui ont la haute mission de définir le droit d'une dignité que ni la toge ni aucun autre emblème n'est en état de leur communiquer.

« Elle établit une harmonie parfaite entre la fidélité due à la loi éternelle de Dieu et l'acceptation loyale de la loi humaine. Peuples et nations recueillent l'heureux fruit de cette harmonie. » (*Allocution aux membres de la Cour suprême de justice de Rio-de-Janeiro, 20 septembre 1934.*) R. B.

1. Allusion à la réponse de Jésus à Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut. » (S. Jean, XIX, 11.)

L'idée corporative en marche au Canada

Dans les cercles d'études. — Au parlement.
Le "Saturday Night" de Toronto

A la suite de la *Semaine corporative* de janvier dernier, des associations et groupements nombreux ont mis le corporatisme au programme de leurs journées ou séances d'études.

Ainsi la section Saint-Henri de la J. I. C. de Montréal, celle de Lévis et celle de Chicoutimi ont consacré au sujet une journée entière d'études. La journée de Chicoutimi se termina par une soirée ouverte au grand public, tenue au théâtre Capitol, sous la présidence de Mgr Maurice, vicaire capitulaire, et de Son Honneur le maire Smith. On avait invité pour la circonstance un conférencier de l'Ecole Sociale Populaire, le R. P. d'Auteuil Richard, S. J. Le 7 avril, la Jeunesse technique catholique consacrait elle aussi une journée d'études au sujet, etc.

..

Mais il ne faudrait pas croire que l'idée corporative est confinée aux cercles d'études.

C'est ainsi que tous auront eu connaissance de l'intéressante intervention de M. René Chaloult, à la Chambre des députés, au début de la présente session. En voici le texte intégral :

« Le Conseil économique (dont l'orateur vient de préconiser l'institution) nous acheminerait peu à peu vers le corporatisme social. Il pourrait même, selon la suggestion du P. Lévesque, servir de conseil intercorporatif.

« Est-il permis de rappeler, sans passer pour dévot, dans la seule Législature catholique de l'Amérique du Nord, que Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, propose de corriger les abus du capitalisme par le corporatisme social qui n'a évidemment rien de commun avec le corporatisme politique du régime Mussolini? Faut-il citer le cardinal Villeneuve, lorsqu'il réclamait du corporatisme « à plein »? Faut-il souligner cet extrait de la lettre collective des évêques américains publiée il y a quelques semaines seulement : « Le vrai remède à la situation sociale actuelle est dans le rétablissement d'une certaine forme de corporatisme qui unira les gens des mêmes professions et créera chez eux une unité morale »?

« Le corporatisme, on le sait, consiste dans le groupement des diverses corporations professionnelles. On entend par corporation « un corps légalement constitué, groupant tous les membres d'une même profession sous une autorité unique ayant le pouvoir d'agir en vue du bien commun et d'imposer ses décisions à tous les intéressés » (définition de l'*Action corporative*). Il s'agit, par exemple, de réunir les patrons et les ouvriers d'une même industrie, disons de la chaussure, sous une seule direction pour régler les diverses questions qui les intéressent. Les corporations sont des organismes de droit naturel. L'ordre des avocats forme déjà une corporation, de même que la Chambre des Notaires et le Collège des Médecins. L'Union des Cultivateurs ainsi que les associations ouvrières constituent des éléments précopratifs.

« Lorsque tous les citoyens seront ainsi groupés, suivant leur profession ou leur métier, ils établiront, dans chaque municipalité, une Chambre locale où se rencontreront les mandataires de chaque corporation pour discuter leurs intérêts communs. Dans chaque région ils pourront organiser une Chambre régionale composée de représentants des Chambres locales. Enfin, un conseil intercorporatif viendra couronner tout cet organisme social. Ce conseil, intermédiaire entre le gouvernement et les corporations, dirigera celles-ci vers leur fin naturelle et conseillera le gouvernement.

« Le corporatisme comporte des avantages particulièrement nombreux et éminents pour nous, Canadiens français, au triple point de vue économique, social et national. Notre mentalité particulière nous invite et nous prédispose à l'accepter.

« Parce que nous formons 80% de la population dans la province, nous

exercerons une influence prépondérante dans les diverses Chambres et dans le Conseil intercorporatif chargé de conseiller le gouvernement. La volonté du peuple canadien-français sera bientôt connue des pouvoirs publics qui seront forcés d'appliquer une politique conforme à nos besoins. Nous parviendrons progressivement à nous libérer de la dictature économique en imposant aux étrangers, qui contrôlent nos ressources naturelles, des conditions d'exploitation plus onéreuses, en favorisant la petite et la moyenne industrie, en développant davantage l'agriculture. Un tel système atteindrait mortellement le libéralisme économique et nous permettrait de dicter notre législation sociale.

« Toute notre politique enfin deviendrait d'inspiration canadienne-française, dans le plus large esprit de tolérance envers les minorités, et elle serait orientée, conformément à l'esprit de la constitution, dans le sens de nos intérêts ethniques.

« Le corporatisme n'est-il pas la réforme par excellence que nous devons, de toutes nos forces, nous appliquer à réaliser? Il faut en parler pour y préparer les esprits, car il ne doit pas être imposé par l'Etat mais réclamé par le peuple.

« Il convient de féliciter le gouvernement actuel d'avoir manifesté dans le discours du trône d'excellentes dispositions sociales. Il entend favoriser les conventions collectives et instituer un Conseil supérieur du Travail... deux institutions précopratives. Nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'il passera bientôt une loi générale des corporations, dans le genre de celle des Syndicats professionnels, afin de stimuler l'organisation corporative. L'Etat n'a d'ailleurs rien à craindre du corporatisme, qui lui est subordonné, et dont le rôle consiste seulement à seconder ses efforts et à le débarrasser de tâches encombrantes qui ne relèvent pas de sa compétence.»

C'est, à notre connaissance, la première fois que le corporatisme a l'honneur d'être exposé, du moins d'une façon aussi précise et aussi chaleureuse, à la Chambre. C'est de bon augure.

..

Voici que les milieux anglo-saxons, particulièrement réfractaires jusqu'à ce jour à toute expression d'idées qui contrecarrent l'idéologie libérale, semblent vouloir se faire plus accueillants. C'est ainsi qu'à l'occasion de la publication récente de la lettre collective de l'épis-

La préférence syndicale

Le *Messenger de Saint-Michel*, organe de l'évêché de Sherbrooke, annonçait récemment qu'il avait passé un contrat d'atelier fermé avec les syndicats catholiques et qu'il porterait désormais l'étiquette syndicale. Tous les journaux et les revues d'oeuvres devaient agir ainsi. Les directives de l'Eglise sont claires à ce sujet. Nos évêques les ont souvent rappelées. Ils ont demandé qu'on les mette en pra-

tique. Pourquoi plusieurs s'y refusent-ils? On invoque, il est vrai, tel et tel prétexte. Ces raisons ne valent pas plus pour l'oeuvre qui s'en prévaut que pour telle autre qui cependant ne tolère pas que ses publications soient imprimées ailleurs que dans les ateliers des syndicats catholiques.

Il faut mettre en pratique les principes qu'on prêche, cela dût-il exiger quelques sacrifices.

L'énigme de Moscou

(Suite de la page 3)

En terminant, qu'il me soit permis de remercier ceux d'entre vous qui ont pris part à la Croisade de prières organisée il y aura bientôt deux ans par nos *Lettres de Rome*. De tous les pays qui participèrent à ce mouvement qui réunit plus de 140 millions de bonnes oeuvres, le Canada occupe la première place. Le Saint-Père a fait envoyer une lettre émouvante aux organisateurs de cette croisade pour les remercier et leur dire sa consolation. Je suis heureux de vous transmettre de vive voix ce message, et de vous encourager à continuer à prier pour l'extinction du communisme et la conversion de la Russie.

LA Y. M. C. A.

Cette oeuvre de jeunesse mérite-t-elle la confiance et l'aide des catholiques? Lisez la brochure que lui a consacrée il y a déjà quelques années le R. P. Lecompte, S. J. (*La Y. M. C. A.*,

16 pages, 10 sous) et le Feuilleton d'Action catholique du R. P. de Léry, S. J. (*Sociétés séditeuses, secrètes, suspectes*, 2 pour cinq sous) à l'Ecole Sociale Populaire, Montréal.

Paraîtra fin avril

LES OBJECTIFS

de

L'ACTION CATHOLIQUE

par le

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

La diffusion de la pensée chrétienne. — La famille. — L'observance du dimanche. — La tempérance. — Pour une saine littérature. — La presse catholique. — Le cinéma. — Les bonnes moeurs.

150 pages

50 sous, 55 sous franco

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

copat américain sur le problème social, le grand hebdomadaire de Toronto, le *Saturday Night*, lui consacre un éditorial de première page. Il signale avec sympathie les recommandations corporatistes du document américain et émet le vœu qu'une large diffusion lui soit assurée. C'est un témoignage à citer et à retenir. Nous citons d'après la traduction du *Canadien* de Lévis (22 février 1940) :

« Le manifeste intitulé *L'Eglise et l'Ordre social*, publié la semaine dernière par seize évêques et archevêques, formant le bureau de direction du *National Catholic Welfare Conference of the United States*, devrait recevoir une attention très sympathique au Canada et nous sommes sûr qu'il en sera ainsi. Quoiqu'on n'y voie pas apparaître le terme *Etat corporatiste*, nous y trouvons néanmoins la description de l'organisation économique idéale vers laquelle il tend : le corporatisme. Il est clair aussi que ce système est substantiellement le même que celui qui a capté l'intérêt des Canadiens français de la province de Québec où l'existence d'une majorité considérable de catholiques semble offrir quelques opportunités d'expérimenter ce système sans l'assistance de concitoyens d'une autre religion, pourvu que la province soit déjà un immense corps économique prêt à cette expérience, ce qui est douteux...

« Le *National Catholic Welfare Conference* ne songe certainement pas à une réforme économique aux Etats-Unis sur autre chose que sur le plan national et compte, pour ce faire, sur la coopération des concitoyens d'un grand nombre d'autres croyances religieuses. Il appert de là que ce système ne réussisse pas, surtout si l'on considère que les prélats ont franchement avoué « qu'une restauration complète de l'ordre social chrétien est une affaire de développement graduel et non pas d'une transition brusque ». Leur critique des deux grandes faiblesses des temps présents dans les méthodes économiques : la concentration de la propriété et le contrôle de la richesse ainsi que le caractère anonyme qui résulte de l'affranchissement des corporations de toute personnalité, est en tout semblable aux vues de pratiquement tous les penseurs sérieux. La tendance récente des organisations de travail vers l'emploi des forces irresponsables et sans coeur est une conséquence naturelle du long usage que l'on a fait de méthodes irresponsables chez les employeurs, avec la seule différence que l'employeur peut être irresponsable et inhumain sans violer la loi, tandis que le travailleur organisé en association n'a pas toujours cette bonne fortune.

« Avec les développements des pouvoirs politiques et physiques des organisations ouvrières, il y a un grand nombre d'employeurs qui sont maintenant prêts à reconnaître cette vérité : un système économique qui permet à deux forces puissantes et impitoyables de se livrer une lutte continuelle est bien loin de la perfection.

« Nous espérons, enfin, que l'Eglise et l'Ordre social sera diffusé au Canada. L'Eglise catholique romaine ne peut pas être soupçonnée de chercher à augmenter le pouvoir de l'Etat tout en diminuant les libertés et les responsabilités de l'individu. Ses chefs croient que dans l'organisation corporative qu'ils prônent, ils ont le type d'organisation idéal pour sauvegarder les libertés de tous les partis en cause dans l'industrie tout en établissant les mutuelles responsabilités du patron et de l'employé. Ils n'ont aucun désir de s'affranchir du capital ou du capitalisme ou de porter atteinte aux légitimes ambitions humaines et à l'initiative économique. Et ils ont incontestablement raison de dire qu'une réforme de la morale et une profonde rénovation de l'esprit chrétien doit précéder la reconstruction sociale. — B.-K. SANDWELL. »